

Séance
extra
ordinaire
du 27
septembre
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-SEPT (27e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE 12H45 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Cinq (5) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

11.09.480

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et toutes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de M. Marcel Dubé, conseiller du district 5. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.09.481

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation de présentation par la Ville de Mont-Joli au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) d'un projet initié par le Club de soccer de Mont-Joli portant le titre de « Réfection de surfaces gazonnées et ajout de lumières ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2001-1002 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

5. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 487 de la Ville de Mont-Joli relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts.

AFFAIRES NOUVELLES

6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

11.09.482

AUTORISATION DE PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE II DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC (MELS) D'UN PROJET INITIÉ PAR LE CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI PORTANT LE TITRE DE « RÉFECTION DE SURFACES GAZONNÉES ET AJOUT DE LUMIÈRES »

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil :

- Présente le projet initié par le Club de soccer de Mont-Joli portant le titre de « Réfection de surfaces gazonnées et ajout de lumières » sur les terrains de soccer appartenant à la Ville et situés à proximité de l'École du Mistral. Ce projet sera présenté au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
- Et confirme l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet, soit la somme de 36 000 \$ tel qu'indiqué en annexe 1 du montage financier en date du 30 septembre 2011, et à assumer les coûts d'exploitation continue du projet.

Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la réalisation de ce projet. De plus, un protocole d'entente entre le Club de soccer et la Ville de Mont-Joli précisant les obligations de chacune des parties devra être conclu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.09.483 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1002 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le maire, monsieur Jean Bélanger, donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le « Règlement 2001-1002 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Mont-Joli ».

TRAVAUX PUBLICS

11.09.484 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 487 DE LA VILLE DE MONT-JOLI RELATIF À L'AQUEDUC, AUX ÉGOUTS ET AUX DIFFÉRENTS TAUX POUR L'EAU ET LES ÉGOUTS

Le maire, monsieur Jean Bélanger, donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le « Règlement numéro 487 de la Ville de Mont-Joli relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts ».

11.09.485 **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

11.09.486 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

11.09.487 **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

